Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260528-202647-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 28 MAI 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 20 mai 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (14) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Poirier Anne-Marie, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Serrand Caroline, Bellayer Angélique

Absents excusés (1) : Croissant Élodie
Absents excusés ayant donné pouvoir (1) : Croissant Élodie donne pouvoir à Serrand Caroline
Secrétaire de séance : Bellayer Angélique

2026/47 – CDG 35 – Convention d'utilisation des missions facultatives

M. le Maire expose :

Le CDG 35 accompagne les collectivités et établissements publics du département dans l'exercice de leurs missions, notamment à travers un ensemble de missions facultatives destinées à soutenir la gestion des ressources humaines, la santé au travail, la prévention des risques professionnels, la modernisation des organisations et la sécurisation de leurs projets.

Pour permettre à la collectivité de bénéficier de ces missions facultatives, il est nécessaire d'adopter une délibération autorisant M. le Maire à signer la convention d'utilisation correspondante.

Il est proposé de :

- Approuver la convention d'utilisation des missions facultatives
- Autoriser M. le maire à signer cette convention
- Autoriser M. le Maire à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire, Aurélien Thébert



